



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

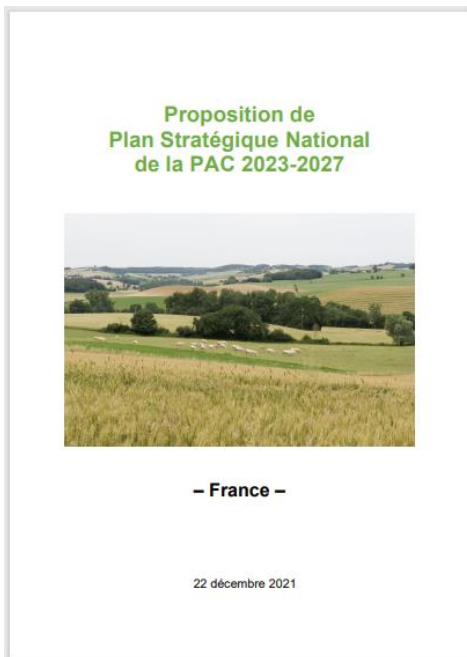
**Conférence de l'Ambassade de
France à Madrid
L'agriculture bas-carbone
Jeudi 17 février 2022**

Direction de la Performance Economique et
Environnementale des Entreprises



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE22
PRÉSIDENCE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

COMMENT LE PLAN STRATÉGIQUE FRANÇAIS POUR LA PAC 2023-2027 FAVORISE-T-IL L'AGRICULTURE BAS- CARBONE?

Éléments de diagnostic – agriculture et climat

- L'agriculture en France représente **19% des émissions de GES françaises**
- Les principales sources d'émissions agricoles sont l'élevage bovin et la fertilisation azotée
- Les émissions agricoles de GES ont **diminué de 8% entre 1990 et 2018**
- Les secteurs agricole et forestier présentent la particularité de pouvoir **stocker du carbone dans les sols et la biomasse**, en particulier via les forêts et produits bois et les prairies permanentes.
- L'agriculture et la forêt contribuent aussi à atténuer les émissions de GES par la **production d'énergies vertes et de matériaux biosourcés**.
- L'agriculture et la forêt doivent en parallèle réussir leur adaptation au changement climatique.

→ Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et de neutralité carbone européenne fixée à horizon 2050, la Stratégie Nationale Bas-Carbone a fixé l'objectif de **réduire de 18% les émissions de GES de l'agriculture d'ici à 2030 par rapport à 2015**.

PSN France : réduire les émissions en favorisant l'autonomie et la résilience des filières

- **Ecorégimes :**
 - **diversification des cultures** favorisant l'inclusion de légumineuses et de prairies dans les systèmes
 - **agriculture biologique** et autres certifications environnementales
- **Aides couplées aux protéines végétales** : + 100 M€ d'enveloppe entre 2020 et 2027, soit 236 M€ en 2027, pour **doubler la surface de légumineuses d'ici 2030 (2 Mha)**
- **MAEC** : exemples - **réduction des pesticides et fertilisants, autonomie protéique** en élevage...
- **Conversion à l'agriculture biologique** : + 36% de budget, soit 340 M€ en moyenne annuelle 2023-2027, pour **atteindre 18% de SAU bio en 2027**
- **Investissements** : matériels de réduction des intrants et d'amélioration des pratiques d'élevage, efficacité énergétique des bâtiments

PSN France : augmenter le stockage de carbone en maintenant les prairies et préservant la biomasse

- **Conditionnalité** : renforcement du **système d'alerte** pour maintenir le ratio des prairies permanentes (BCAE1) + **zones humides** (BCAE2) + **bandes enherbées** et maintien d'autres éléments comme les **haies** (BCAE 4 et 8)
- **Ecorégimes** :
 - **non-labour des prairies permanentes** et inclusion des prairies dans le système de diversification des cultures
 - **couverture végétale** de l'inter-rang en vignes et vergers
 - 7 à 10% d'éléments topographiques, et « **bonus** » à partir de **6% de haies** gérées durablement
- **ICHN** : maintien de l'enveloppe globale et du ciblage sur **l'élevage extensif herbager**
- **Réforme de l'aide couplée bovine** pour favoriser **l'élevage au pâturage** et mieux répondre à la demande
- **MAEC** : exemples - **entretien des milieux humides et tourbières**, création et entretien de **haies** et autres ligneux, agriculture de **conservation des sols**, cultures intermédiaires...
- **Investissements** : **agroforesterie**, **pastoralisme**, protection des **forêts contre les incendies**...

PSN France : contribuer au développement de la bioéconomie durable

- **Investissements forestiers et dans l'industrie du bois** : les régions poursuivent leur engagement pour la mobilisation du bois matériau et énergie, dans le respect de la gestion durable
- **Aide couplée au chanvre** : maintien de l'approvisionnement d'une industrie innovante de biomatériaux
- **Investissements agricoles** : accompagner les agriculteurs dans leurs **projets de diversification**, notamment en matière d'énergies renouvelables
- **PEI-AGRI** : projets innovants portés par des collectifs liant des agriculteurs et la recherche, notamment dans le domaine de la bioéconomie

Focus sur l'écorégime du PSN France

- Les agriculteurs doivent engager **toute la surface de leur exploitation**
- **3 voies d'accès** non cumulables entre elles (pratiques / certifications / éléments topographiques)
- **2 niveaux de rémunération** pour chaque voie d'accès
- **1 bonus** dédié aux haies gérées durablement

3 Voies d'accès possibles non cumulables	Pratiques demandées	2 niveaux d'ambition = 2 niveaux de forfait		Bonus « haies »	Paiement par hectare en fonction de l'ambition et du bonus
Voie des pratiques (cumul sur les différents types de terre)	Diversification des cultures Non-labour des prairies permanentes Couverture végétale de l'inter-rang	Ambition 1 = forfait 1	Ambition 2 = forfait 2	Complément possible avec 6% de haies	Entre 60 et 89 €/ha
	Agriculture biologique ou Haute Valeur Environnementale		Ambition 2 = forfait 2	Complément possible avec 6% de haies	Entre 82 et 89 €/ha
Voie de la certification (applicable sur toute l'exploitation)	Autres certifications	Ambition 1 = forfait 1		Complément possible avec 6% de haies	Entre 60 et 67€/ha
Voie des infrastructures agro-écologiques	% d'éléments et surfaces non productives dans la SAU	Ambition 1 = forfait 1	Ambition 2 = forfait 2		Entre 60 et 82 €/ha
TOTAL ECOREGIME	1,7 Milliard d'€ par an (25% des paiements directs) à partir de 2023				

Les principaux impacts attendus du PSN sur le climat

- **Réduction des GES agricoles : entre -9 et -11% en 2030**
- **Réduction de la fertilisation minérale : jusqu'à -15% en 2030**, dont la moitié grâce au doublement des légumineuses.
- **Puits agricole : +2,3 MteqCO₂ stockées d'ici 2030** grâce au maintien des prairies permanentes et à la réimplantation de haies

Source : étude CITEPA, 2021



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE22
PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Merci pour votre attention